

Collège Emile Zola  
2a, rue Pierre de Coubertin  
B.P 20068  
68262 KINGERSHEIM CEDEX  
Tél. : 03 89 52 63 43  
intendant.0681369U@ac-strasbourg.fr

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

Marché Établi en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Et

relatif à

**L'ORGANISATION D'UN SEJOUR SCOLAIRE A MUNICH, ALLEMAGNE**

**DU 13 au 16 mai 2025**

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Alain Bertocchi, Principal

## Article 1 : OBJET, CARACTERISTIQUES ET FORME DU MARCHE

### 1.1 Définition de la prestation

Le présent cahier des charges concerne l'organisation d'un séjour scolaire à Munich, Allemagne du **mardi 13 au vendredi 16 mai 2025** .

### 1.2 Contenu des prestations

- Les prestations couvrent toutes les charges liées aux différents transports, hébergements, la restauration en pension complète, toutes les visites et/ou activités et/ou excursions organisées lors du séjour, selon le programme ci-après ainsi que les assurances assistance/rapatriement + annulation individuelle + annulation groupe complet.

Composition du groupe	<b>52 élèves + 4 accompagnateurs</b>
Itinéraire	<b>Mardi 13 mai 2025</b> : Départ du collège à 6h00 le matin. <b>Vendredi 16 mai 2025</b> : -Retour au collège pour arrivée à Kingersheim à 18h00  A organiser durant les 4 jours :  <u>Programme</u> (flexible : des modifications sont possibles)  - visite guidée du château de Neuschwanstein - après-midi randonnée au lac de Starnberg au départ de Possenhofen (repas de midi dans un restaurant typique ce jour là, si possible). - journée complète au Königssee avec Schiffahrt ( <i>Bayerische Seeschiffahrt Königssee</i> ) <u>et montée au nid d'aigle (Kehlsteinhaus)</u> - <i>une matinée à Munich (visite du centre-ville)</i> - <i>Oberammergau: visite d'un atelier de travail du bois (si possible)</i>
Mode d'hébergement + restauration	Hôtel/Auberge de jeunesse : chambres multiples pour les élèves, chambres simples pour les accompagnants avec WC et SDB, à Munich ou alentours (maximum 35 kms) <b>Repas : possibilité de choix (pour l'ensemble du séjour) entre régime classique et régime végétarien</b> -l'ensemble des repas : pension complète du mardi midi au vendredi midi, dont un repas de midi pris dans un restaurant typique
Assurances	Assistance/rapatriement + annulation individuelle + annulation groupe complet incluses
Tarif	Incluant les entrées et déplacements sur place
Moyen de transport	Autocar de tourisme grand confort

## Article 2 : PRIX DU SEJOUR

### 2.1: Régime des prix

Les prix seront fermes.

## **2.2: Contenu des prix**

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations. Les assurances Assistance/rapatriement + annulation individuelle + annulation groupe complet devront être incluses.

## **2.3 : Forme des prix**

Le prix sera un prix global et le prix unitaire pour chaque participant (élèves et accompagnateurs inclus). Le coût de l'encadrement (adultes) des voyages ne pouvant être mis à la charge des familles en vertu du principe de gratuité énoncé par le code de l'Education, **l'offre de prix ne doit pas faire apparaître de gratuité.**

## **Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA DEMANDE DE DEVIS**

- un devis détaillé
- un exemplaire du contrat qui sera à signer si le candidat est retenu
- le règlement de consultation signé
- le Cahier des Clauses Particulières et Administratif signé

## **Article 4 : MODALITES DE REGLEMENTS**

Le paiement des sommes dues au titre des marchés s'effectue selon les règles de la comptabilité publique.

### **4.1 Versement des acomptes**

Le titulaire présentera un échéancier de paiement.

Chaque acompte fait l'objet d'une demande de paiement par l'envoi d'une facture d'acompte.

**Le montant total des acomptes sera limité à 70% du montant total de la prestation. Le solde sera versé à la remise des documents de voyage sur présentation d'une facture de solde.**

## 4.2 Présentation des décomptes et des factures

Les factures devront être déposées sur la plateforme Chorus et comporter outre les mentions sociales d'usage, les mentions suivantes :

Nom et adresse du créancier  
Le numéro de compte bancaire ou postal à créditer  
La désignation des prestations  
La date d'établissement de la facture  
L'affichage des prix en euros

Les paiements seront effectués par mandats administratifs.

## 4.3 Délais de règlement

Conformément au décret n°2008-1550 du 31 décembre 2008 modifiant le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximal de paiement dans les marchés publics, le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

### **Article 5 : PENALITES ENCOURUES PAR LE TITULAIRE**

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

### **Article 6 : ASSURANCE SOUSCRITE PAR LE TITULAIRE DU MARCHE ET RESPONSABILITES**

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Concernant le transport, dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le titulaire du marché est responsable, en toutes circonstances et pour quelque cause que ce soit, du matériel et du personnel qu'il affecte à l'exécution du marché.

### **Article 7 : Règlement des litiges**

La procédure de règlement amiable des différends ou litiges qui pourraient intervenir en cours d'exécution des marchés est celle définie par les articles 131 et 132 du Code des Marchés Publics. Au cas où un accord ne pourrait être trouvé entre les parties, le litige devrait être porté devant le tribunal administratif compétent pour le secteur concerné

**Article 8 : ASSURANCES**

Les assurances Assistance/rapatriement + annulation individuelle + annulation groupe complet devront être incluses dans l'offre de prix.

Toute demande de renseignements complémentaires est à faire à l'adresse courriel suivante :  
intendant.0681369u@ac-strasbourg.fr (pour des renseignements concernant le programme du séjour : sarah.lauer2@orange.fr)

**Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCATP et ses annexes et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.**

Fait à le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature